

**Accord-cadre de travaux n° 19 036 83400 PC
à bons de commande**

**Travaux sur réseaux hydrauliques et réseaux d'irrigation de
l'ensemble des sites du Parc national de Port-Cros
années 2020 à 2023**

Procédure adaptée – MAPA - article R2123-1
du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères Décembre 2019
Le présent document contient 9 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
Parties contractantes au sens du présent document.....	4
Documents de référence et abréviations utilisées.....	4
Objet du marché.....	4
Type de marché et procédure.....	4
Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum.....	5
Démarrage du marché.....	5
Durée du marché.....	5
Délai d'exécution des bons de commande / mètres / durée d'exécution des travaux / études d'exécution et de prix.....	5
Émission des bons de commande.....	6
Désignation du comptable assignataire.....	6
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	6
Condition de participation.....	6
Groupement.....	7
Visite des lieux.....	7
Validité de l'offre.....	7
Conditions de publicité/retrait du dossier de consultation.....	7
Présentation des offres.....	7
Jugement des offres.....	8
Conditions de dépôt des offres électroniques.....	9
Dispositions diverses.....	9
Variante & options.....	10
Renseignements complémentaires.....	10

Annexée au DCOE :

- attestation sur l'honneur

Annexes :

- N°1 : relevé GPS Réseau Rouge
- N°2 : implantation réseau eau des Lagunes de PRL
- N°3 : réseau Rouge des Lagunes
- N°4 : relevé GPS Réseau Bleu eau du bassin
- N°5 : implantation réseau eau du bassin
- N°6 : plan réseau eau potable du Hameau
- N°7 : fiche technique contrôle des réseaux
- N°8 : fiche technique contrôle de la sous-station de pompage
- N°9 : coordonnées de l'entreprise
- plan réseau d'irrigation Rouge bassin des Lagunes
- BPU

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est l'établissement public du PARC NATIONAL DE PORT-CROS, représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivants :

- **C.C.A.G. travaux** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux
- **C.C.T.G. travaux** : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux

- **C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019**
- **D.T.U.** : Documents Techniques Unifiés
Ces documents ne sont pas annexés au présent document.
- **B.P.U.** : Bordereau des Prix Unitaires

Annexée au DCOE :

- attestation sur l'honneur

Annexes :

- N°1 : relevé GPS Réseau Rouge
- N°2 : implantation réseau eau des Lagunes de PRL
- N°3 : réseau Rouge des Lagunes
- N°4 : relevé GPS Réseau Bleu eau du bassin
- N°5 : implantation réseau eau du bassin
- N°6 : plan réseau eau potable du Hameau
- N°7 : fiche technique contrôle des réseaux
- N°8 : fiche technique contrôle de la sous-station de pompage
- N°9 : coordonnées de l'entreprise
- plan réseau d'irrigation Rouge bassin des Lagunes

- BPU

Objet du marché

Le marché concerne des travaux sur les réseaux hydrauliques et les réseaux d'irrigation de l'ensemble des sites du Parc national de Port-Cros .

Il pourra concerner ponctuellement des interventions de maintenance et de dépannage dans les sous-stations de pompage et les réseaux d'irrigation .

Code CPV : 45232150 travaux relatifs aux conduits d'alimentation en eau

Type de marché et procédure

Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, non alloti, de travaux, passé selon la procédure dite adaptée (MAPA), conformément à l'article R2123-1 du C.C.P du 1er avril 2019, (supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur au seuil de l'appel d'offre).

Motif du non allotissement

Il n'y a pas de zones géographiques distinctes ni prestations distinctes.

Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum**Montant minimum annuel HT : sans montant minimum**

A titre indicatif et non contractuel :

Montant maximum annuel HT 100 000 €

Montant total estimé pour l'ensemble du marché 400 000 € HT.

Cependant le montant total estimé des travaux à réaliser pour les 4 ans reste aléatoire du fait de la vétusté des réseaux. Un programme de rénovation au Hameau de Porquerolles est en cours actuellement. La question du remplacement du réseau d'alimentation d'eau de l'ensemble des bâtiments (ou d'une partie) est d'actualité.

Un audit complet des réseaux est également en cours et suite aux résultats, des travaux importants pourraient être engagés.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Pour information, le tableau ci-dessous indique les travaux effectués durant l'année 2019.

Année	Nbre de bons émis	Bon le moins cher (€ht)	Bon le plus cher (€ht)	Nb de déplacements sur Porquerolles	Nb de déplacements sur Port-Cros	Montant annuel € HT fonctionnement + investissement)
2019	4	1 326,00 €	11 516,00 €	3	1	25 538,00 €

Démarrage du marché

Le démarrage du marché est prévu courant janvier 2020. Il prendra effet à la date de notification.

Durée du marché

Le présent marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée. Il est reconductible tacitement 3 fois, à compter du 01 janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 4 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu deux mois avant l'échéance de la reconduction.

Délai d'exécution des bons de commande / métrés / durée d'exécution des travaux / études d'exécution et de prix

Le délai d'exécution est annuel, basé sur l'année civile à compter de la date de notification du marché.

-Le délai d'intervention souhaité pour une **intervention normale est de 7 jours** à compter de la date de réception du bon de commande ou de l'ordre de service.

-Le délai d'intervention souhaité pour une **intervention urgente sur Porquerolles est de 24 heures et sur Port-Cros de 48h à compter de l'appel***

*Pour l'île de Porquerolles (si appel avant 10h00, intervention dans la journée, si appel après 10h00 dès que possible le lendemain matin)

*Pour l'île de Port-Cros, en fonction de la saison (à compter de l'appel : intervention dans les 48h).

Le bon de commande de régularisation des interventions sera transmis à la fin de l'opération par courriel.

Toutefois, le candidat pourra proposer un délai moindre dans l'acte d'engagement, qui représentera le délai contractuel. Toute intervention commencée devra être achevée le jour même ou dans les jours qui suivront ; durant ce temps, l'entreprise assurera le fonctionnement des équipements au moyen d'installations provisoires. Cette installation devra permettre d'assurer la continuité de service et la fourniture en eau à l'ensemble de l'île.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution de la commande (préparation, commande des fournitures, travaux).

Le Maître d'œuvre ou chargé de projet du Parc sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux ; dans ce cas la procédure de l'Ordre de Service (OS) sera à chaque fois utilisée.

Dans le délai spécifié de la demande d'intervention, l'entrepreneur remet au chargé de projet :

- l'étude de prix établie avec les prix du bordereau des prix unitaires
- le plan de gestion des déchets (plan des ouvrages démolis, définitions des zones d'implantation des bennes, classification des déchets, recensement des filières d'élimination avec priorisation pour celles les valorisant le plus localement possible, les exemplaires de bordereaux de mise en décharge appropriée)
- le dossier d'exécution des ouvrages avec les fiches techniques des matériaux et matériels à mettre en œuvre
- le calendrier prévisionnel par phase de l'opération (phases administratives, d'étude, préparatoire, de travaux, de libération et réception)
- le mémoire technique organisationnel (plan ou schéma d'implantation de la zone chantier, base vie, stock, containers déchets...).

Émission des bons de commande

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins. Ces bons seront transmis par courriel à l'entreprise titulaire qui devra exécuter les travaux conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent l'ordre de service de démarrage des travaux et les délais qui leur sont rattachés.

Chaque bon de commande précisera :

- le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- le service à l'origine de l'émission du bon de commande ;
- le numéro du marché ;
- la date et le numéro du bon de commande ;
- la nature, la quantité et la description des travaux à réaliser ;
- les délais d'exécution (date de début et de fin) ;
- le lieu d'exécution des travaux ;
- le montant du bon de commande ;
- les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Nota : **l'opérateur ne peut exécuter des travaux sans qu'il lui soit transmis un bon de commande hormis lors de demande urgente touchant à la sécurité.** Dans ce cas, un appel puis mail de confirmation avertira le prestataire de l'ordre d'intervention. Dans le cas contraire, il ne pourra prétendre au règlement des travaux.

Désignation du comptable assignataire

Madame Chantal BOUTEILLE
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P et le B.P.U. ci-joints.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au candidat de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause.

La visite des lieux n'est pas obligatoire, cependant le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

Si l'entreprise le souhaite, une visite de terrain pourra être organisée. Le candidat prendra contact :

- avec le secteur de Porquerolles du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 12 30 40) référent sur site Christian Bottau
- par courriel à l'adresse : port-cros@portcros-parcnational.fr
- Les demandes devront parvenir au moins 6 (six) jours avant la date limite de remise des offres.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de 3 mois.

Conditions de publicité/retrait du dossier de consultation

2.5.1 Publicité

La présente consultation est publiée dans le Journal d'Annonces Légales Var Matin, sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, son site Internet, <http://www.portcrosparcnational.fr>, « marchés publics » ainsi que sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE).

2.5.2 Conditions de retrait du DCOE

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires durant la consultation seront mis en ligne sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État (PLACE). Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.

Présentation des offres

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature :

Attestations

- Assurance professionnelle :
 - Assurance responsabilité civile
 - Responsabilité décennale
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants) (1 pour l'ensemble des lots)

- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)(à fournir pour chacun des lots) (ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des travaux : qualification professionnels ...

Il sera fourni la liste des chantiers de moins de trois ans pour des travaux similaires avec le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou références travaux en lien avec le présent marché.

2 / Projet de marché comprenant :

- Le DCOE qui inclut le RC, le CCAP, le CCTP, l'AE, et ses annexes dûment remplis, datés et signés
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) en annexe, dûment rempli complété et signé,
- **Un mémoire technique** spécifique à ce marché dans lequel apparaîtront très clairement :
- la présentation de l'équipe dédiée à l'exécution du marché, l'organigramme de l'entreprise (fournir les Cv, et les attestations de compétences, préciser les qualifications, habilitations ainsi que l'ancienneté du personnel...)
- l'organisation matérielle que l'entreprise se propose de mettre en œuvre (véhicules et engins de chantier, type énergie ,détail outillage, stock de pièces détachées...)
- les moyens mis en œuvre pour la gestion environnementale lors des interventions
- les dispositions retenues pour la sécurité du personnel (liste des EPI et EPC, formations suivies...)
- les fiches techniques des produits, les garanties des équipements installés.
- R.I.B.
- **En cas de sous-traitance**
- DC4 pour acceptation de chaque sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.
- **En cas de cotraitance**
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Art. R2143-13 du CCP : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

50 % Tarif

- 35 % poste BPU travaux (prise en compte du total proposé + simulation fictive d'intervention*)
- 15 % postes BPU maintenance

*** 3 simulations fictives d'interventions ont été établies au préalable, elles pourront être portées à la connaissance des entreprises le jour de l'ouverture des offres.**

35 % Moyens humains et moyens matériel

- 20 % moyens matériel de l'entreprise (hors location)
- 15 % moyens humains

10 % Développement durable (gestion environnementale des interventions)

5 % Délais d'interventions

Conditions de dépôt des offres électroniques

Date et heure limites de réception des offres : 17/01/2020 à 12:00 h

Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPÉRATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli avant ces mêmes date et heure. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB..). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex.

Dispositions diverses

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec les candidats. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courriel. La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Modification en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, de compléments au marché initial, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications ou options envisageables :

- prestations supplémentaires, travaux complémentaires
- ajout d'une localisation
- tous travaux/toutes fournitures non prévus
- augmentation/réduction du montant maximum annuel sans modification du montant maximum global pour 4 ans
- variation de prix
- modification des clauses contractuelles du marché
- sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

Possibilité de déroger au principe d'exclusivité

Le Pouvoir adjudicateur pourra faire appel à un autre prestataire que le titulaire du présent marché en cas d'impossibilité pour celui-ci de répondre à la demande dans les délais actés.

Variantes & options

La consultation n'est pas ouverte aux variantes.
Il n'y a pas d'option.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)